

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 28 avril 2016

Lutte contre les pratiques illicites des entreprises d'ameublement

Le préfet de l'Isère appelle les consommateurs à la plus grande vigilance face aux pratiques illicites de certaines entreprises d'ameublement.

Cela concerne les consommateurs, qui, par courrier ou appels téléphoniques, sont invités à retirer un cadeau et/ou à participer à une loterie dans un commerce installé provisoirement dans des locaux non habituellement affectés à la vente.

Ce procédé vise à attirer la clientèle pour lui faire acheter du mobilier (salons...) en usant souvent de pratiques commerciales trompeuses ou agressives, telles que :

- des prix artificiellement gonflés, permettant aux vendeurs d'accorder des remises illusoires simulant la vente d'un bien de grande valeur à un prix exceptionnellement réduit ;
- des cadeaux remis ne correspondant pas aux produits annoncés et se révélant de faible valeur ;
- des gains annoncés dans le cadre de la loterie se transformant en un bon d'achat à valoir le jour même sur les articles en vente ;
- une livraison immédiate du mobilier et reprise des vieux meubles.

La Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP) a pu relever que les manœuvres utilisées visent à empêcher le consommateur d'user des droits prévus par la réglementation relative à l'information et à la protection des consommateurs pour les ventes de ce type, assimilées à des ventes « hors établissement », c'est-à-dire :

- Le non-respect du délai de réflexion de 14 jours ;
- Le non-respect de l'interdiction d'obtenir une contrepartie pendant un délai de 7 jours (remise de chèque ou de RIB).

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques est invité à prendre contact avec la DDPP de l'Isère (service protection économique des consommateurs) à l'adresse suivante :

Direction départementale de la protection des populations

22, avenue Doyen Louis Weil

CS 6- 38028 GRENOBLE CEDEX 1

Téléphone : 04 56 59 49 99 / Télécopie : 04 76 84 55 87

ddpp@isere.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr

 [@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)